

Publié le 29 avril 2021

L'Ademe et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) signent une convention de partenariat pour renforcer leurs échanges

Ce partenariat entre l'Ademe et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) résulte des échanges réguliers qui nourrissent la relation entre les deux instances depuis de nombreuses années.



L'objectif est de permettre aux Epl adhérentes de mieux se saisir des fonds alloués par l'Ademe dans le cadre de France Relance en matière de transition énergétique ainsi que le fonds Tourisme Durable de 50 millions d'euros. Les aides proposées par l'Ademe sont d'ores et déjà accessibles aux Epl via [la plateforme Aide-Territoires](#) dont la FedEpl est partenaire.

Cette convention renforce ce travail partenarial. En effet, la FedEpl était partenaire des **Assises des énergies renouvelables citoyennes** organisées par l'Ademe à Montpellier le 10 décembre 2019. Elle a pris part l'an dernier au groupe de travail piloté par l'Ademe et l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) sur les communautés d'énergie. Plus récemment encore, l'Ademe a détaillé le 17 mars 2021 les conditions dans lesquelles les financements prévus dans le cadre du plan de relance pouvaient bénéficier aux Epl adhérentes à la FedEpl.

La FedEpl a par ailleurs prévu d'être de nouveau présente à la seconde édition des Assises des énergies renouvelables citoyennes de l'Ademe qui auront lieu le 8 novembre 2021 à Nantes. De son côté, l'Ademe a confirmé sa participation à la 15^e Conférence des Epl d'Outre-mer qui sera organisée par la FedEpl du lundi 29 novembre au vendredi 3

décembre 2021 en Guadeloupe et à Saint-Martin.

La convention prévoit enfin des communications croisées entre les deux organisations. Ainsi, la FedEpl informera régulièrement ses adhérents des dispositifs portés par l'Ademe pour rendre l'accès aux financements plus faciles. De son côté, l'Ademe participera à la valorisation des Epl comme actrices incontournables de la transition écologique dans laquelle notre pays entre de plain-pied, dans le double contexte des accords de Paris et du verdissement des politiques publiques rendu plus nécessaire encore suite à la crise sanitaire.

Les Epl, participent activement, en tant que bras armé des collectivités, à la réalisation des objectifs ambitieux de la France en matière d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique. En septembre prochain, la FedEpl publiera un panorama entièrement dédié au sujet, retraçant la pluralité des modes d'intervention des Sem, Spl et SemOp dans la transition énergétique (activité principale, secondaire ou via les filiales). Ce panorama déterminera, pour la première fois, le poids des Epl dans le mix énergétique français.

Pour **Alain Lebœuf, administrateur de la FedEpl, président de la Commission Transition énergétique, président de Vendée Energie et vice-président du Conseil départemental de la Vendée**, « *cette convention est importante. Nous partageons avec l'Ademe, la même ambition : la transition énergétique doit passer par les territoires. Si la transition a besoin de proximité pour réussir, les élus locaux ont besoin d'être armés. Sur ce point, l'Ademe joue un rôle essentiel en rendant lisible les financements de l'Etat. Elle nous permet de passer de l'idée à l'action !* ».

Contact presse :

- **Benjamin Gallèpe** - 01 53 32 22 14 - 06 42 11 00 75 - b.gallepe@lesepl.fr

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la

culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros et totalisent plus de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr

À télécharger

- [Convention ADEME-FedEpl_201221_VF](#)

Par Benjamin GALLEPE